

## Communiqué de presse

---

### Découverte d'une décharge sauvage à l'embouchure du Boiron

---

**Des traces de pollution ont été découvertes à proximité de la berge du lac, en rive gauche du Boiron dans le cadre de travaux en relation avec l'aménagement de la Maison de la Rivière.**

#### **La découverte d'une décharge sauvage.**

La Ville de Morges, alertée à la fin de l'année 2013 par la découverte de traces de pollution sur une parcelle du Boiron dont elle est propriétaire sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, a pris immédiatement contact avec la Direction générale de l'environnement afin de définir les mesures à prendre, ceci en accord avec les autorités de la commune territoriale. Il a été décidé de donner mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisé afin de procéder aux investigations nécessaires pour estimer l'origine, l'ampleur et la nature de la pollution. Cette zone proche du lac n'a jamais été utilisée par la Ville de Morges comme décharge, contrairement à la zone proche de la route cantonale qui fut pendant de nombreuses années et jusqu'en 1994 décharge officielle pour les déchets provenant de la Ville de Morges.

#### **Des recherches intensives en respect de la législation en vigueur.**

Les premiers sondages ont permis de cerner la zone potentiellement contaminée, qui représente une bande de 220 m de long par 70 m de large, parallèle à la rive du lac et à une distance d'environ 20 m de cette dernière. La plupart des matériaux découverts sont inertes, mais malheureusement des traces d'hydrocarbures et de solvants ont été mesurées. À ce stade des investigations, il n'est pas encore possible de donner plus de détails sur l'ampleur de la pollution, mais des investigations de détail vont être entreprises dans les prochaines semaines. De même, une campagne de surveillance de l'ancienne décharge officielle sera menée en parallèle. À noter que dans le cadre des analyses régulières des eaux de baignade qui sont effectuées tout autour du Léman, aucun problème n'a été relevé à ce jour dans ce secteur.

Les recherches effectuées à ce jour n'ont pas permis d'identifier les personnes ou les entreprises qui auraient pu déposer des déchets ou des substances polluantes dans ce périmètre. Ce point, dont découlera également le financement d'un éventuel assainissement, sera examiné dans un second temps.

Les Municipalités

Morges et Tolochenaz, 27 novembre 2014

---

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Salvatore Guarna, syndic de Tolochenaz, +41 (0)78 856 86 45

Jean-Jacques Aubert, municipal à Morges, +41 (0)78 628 87 51

Alain Jaccard, chef de service, Ville de Morges +41 (0)79 332 24 36

André Kissling, chef de projet DGE, État de Vaud, +41 (0)21 316 75 29

---